

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie le dimanche 6 Juillet à 8 heures du matin, au
lieu ordinaire de leurs séances

Ordre du jour:

1. Examen des Comptes de gestion du Recenseur Municipal.
Compte administratif du Maire - Exercice 1929.
2. Budget supplémentaire de 1930.
3. Révision de traitement du Recenseur Municipal.
4. Service Vicinal. Budget supplémentaire.
5. Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance.
6. Affaires diverses

Fait le 29 Juin 1930

Le Maire

J. Rivier

Conseil Municipal

Séance du 6 Juillet 1930

L'an mil neuf cent trente le six du mois de
juillet à huit heures du matin, le Conseil Municipal
s'est réuni conformément par M. le Maire s'est as-
semblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la prési-
dence de M. Rivier Maire

Présents: M. M. Maillat, Marchais, Rivier, Guerin,
Caugeron, Breger, Chiffaine, Carherreau, Billy,
Juland, Roger, Fabrice, Martin, Pottier, Berthomeau,
Fam, Mardeteaux, Chauvelot, Staci, Chincholle et
Curpin

Absents: M. M. Loin, Hervouet, Courcier, Rioux
& Boutin excusés.

M. Fam est nommé Secrétaire

Le procès verbal de la dernière réunion est lu
& adopté sans observation.

Compte administratif
présenté par M^r
le Maire
pour l'exercice 1929

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1929

Il quitte ensuite le fauteuil et M^r Jutard doyen du Conseil prend la présidence et invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif de l'exercice 1929, ainsi que le compte moral dans lequel M^r le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandataées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte :

Recettes	Ordinaires	609 639 75	Total	1,348 081.26
	Extraordinaires	98 526 36		
	Supplémentaires	639 915 15		

Dépenses	Ordinaires	566 078 64	Total	1,335,076.23
	Extraordinaires	70 982 03		
	Supplémentaires	698 015 56		

Excédent de recettes	13005.03
Le reliquat de l'exercice 1928 étant de	104309.15
L'excédent définitif de l'exercice 1929 a reporté au budget supplémentaire de 1930 est de	117306.18

Le Conseil après vérification, du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses ordonnancées sont renfermées dans la limite des crédits ouverts par le budget & les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les Comptes de M^r le Maire et lui vote des félicitations pour la bonne gestion des finances municipales. Il vote également des félicitations à M. H. les adjoints, au

nom. le 15.7.30
(présenté le 16.7.30)

Receveur Municipal & au corps communal

Compte de gestion
de
M^r le Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et sou-
met à l'Assemblée le compte de gestion de M^r le
Receveur Municipal.

Le Conseil ^{après avoir délibéré}

Vu le compte rendu par M^r Sénéchal de ses re-
cettes & dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1929 jusqu'au
31 D^r suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du
compte de l'exercice 1929, 2^o les recettes & les dépenses faites
pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1929, 3^o les
recettes et les dépenses concernant les services hors bud-
get.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1929,
établi en regard du compte sus mentionné, et présentant
les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant
les 3 premiers mois de la gestion 1930.

non les 15.7.30

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui
tant du compte de la gestion 1929 que des opérations
supplémentaires effectuées en 1930

Vu les budgets primitif & additionnel des
recettes & dépenses présumées de l'exercice 1929, arrêtés
par M^r le Préfet et les autorisations spéciales de
recette & de dépense de l'exercice pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte admi-
nistratif dans lequel M^r L. Bidoumeau a exposé les
motifs des dépenses par lui mandatées et la ma-
nière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la
commune en a retirée

Délibéré :

Art 1^{er} Statuant sur la situation du Comptable
au 31 D^r 1929 sauf le règlement & l'apurement
conformément à l'art 187 de la loi du 5 avril 1884,
le Conseil admet les recettes de la gestion des 1929 pour
la somme de :

Les dépenses pour celle de	1060086.46
Il y a excédent de la Dépense à	1063958.92
	3872.46

Et attendu que par l'arrêté du compte
précédent, le Comptable a été reconnu

débiteur de

104 304.15

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1929, de la somme de : 100.428.69

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1929, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1929, que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1930, savoir :

En recette, pour : 1348081.26
 En dépense, pour : 1335076.23

D'où il résulte un excédent

de recette de

13005.03

Le résultat définitif de l'exercice 1928 ayant présenté un excédent de Recette de

104304.15

Le résultat définitif de l'exercice 1929, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de Recette de 117.306.18

Art 3. - Le Conseil demande à la Cour des Comptes de bien vouloir approuver la Comptabilité de M. le Receveur Municipal

Le Conseil approuve l'emploi du crédit des dépenses imprévues qui s'est élevé à la somme de 7635.13 pour l'exercice 1929.

Chapitres additionnels au Budget de 1930.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les Chapitres additionnels au budget de 1930 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil après un sérieux examen & discussion approfondie vote sur chacun des articles & admet les dépenses comme suit :

liste de tous les articles pour le 26 7-30

136	Chemins Vicinaux ordinaires - entretien	21 987	35
141	Part de la Com dans dépenses abattoirs intercommunal	11 629	59
142	Fonds de chômage	1 000	
143	Emploi de l'emprunt de 600.000 (extension éclairage)	1 248	
144	id - id - id - id. du com. joints	7 876	11

	145	dept. de lignes téléphoniques		92	
	146	Modernisation matériel d'incendie	45	66	
	175	Contamin sur les biens comm.	239	10	
	176	Depenses d'assistance médicale gratuite (compt)	910	31	
2000	182	id d'assistance aux familles nombreuses id	259	35	
	183	Secours aux femmes en couches	899	82	
	183 bis	Prime Supplé d'allaitement	529	85	
	184	Contingent pour les enfants assistés	4086	71	
	194	Conseil des Prud'hommes 1926	2210	30	x
	195	Traitement du secrétaire & employés	290		Alors
	196	id g. champêtre	360		pour
6000	197	Acquisition d'immubles	6054	84	regulation
	198	Parage des rues S.P. & Nationale	15000		
	199	Id d'autobus P.R. aux Boulevards	1118		
	200	Subv aux Finis his du Sud-Ouest & ex de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre	1200		2000 + 2000
	201	Subv au Monument Gauthier	100		
	202	Indité de loyer aux Just	10650		
	203	Entièrement des bones & minaudes	3000		
	204	Inspection sanitaire des bueries	400		x
	205	Inspection médicale	600		x
1300	206	Extension des pouvoirs des com. Police de Nantes	1300		
	207	Loges de l'atelier public à alcool	450		
400	208	Bibliothèques scolaires	400		
	209	Subv à la musique Male pour le concours	500		
	210	Subv à diverses Sociétés	100		
	211	Honoraires de M. Bourroy Juge de la Ville de Nantes	1067	50	
	212	Mobilier scolaire	6000		
	213	Eclairage des rues	2500		
	214	Salaires des fms de service	900		
	215	Fournitures gratuites aux élèves des écoles publiques	5000		
	216	Traitement du Receveur Moral	1795	20	
5000	217	Frais de déplacement de la Mairie	5000		
2000	218	Démontage de la haterie	2000		
	219	Subv aux garderies scolaires	3000		x
	220	Entretien des chemins ruraux	2000		
	221	Subv au cours com. de P. Rousseau	800		x
	222	Subv aux amicales laïques	1000		
	223	Loges du local de la pompe à incendie	100		
	224	Indité au chef Contamin	250		
	226	Impôts des souscriptions pour l'électrification	1150		

227	Emploi des souscriptions pour const. chemin rural N° 10	160	"
232	Emploi subv. du dépt pour chemin rural N° 10	3000	"
Total des dépenses supplémentaires		443549.55	163.273.18
Recettes supplémentaires		443343.18	163.838.65
Excédent de dépenses		226.37	465.47
Excédent de recettes au budget primitif		845	845
Excédent définitif de recettes			618.63
L'indemnité au chef de cantonnier est portée à 500 ⁺ ainsi que celle de p ^{te} Legal, commis de perceptions.			380 ⁺ 47

Souscriptions
Approbation

Le Conseil municipal approuve les listes de souscriptions relatives à l'électrification de Maupeithuis & du chemin du Port au P^{le}:

1^o Maupeithuis

Guéraud - Maupeithuis	50 ⁺
Rivallin "	50 ⁺
Barreau "	50 ⁺
Corbiveau "	50 ⁺
Total	200 ⁺

Ann. le 16-7-30

2^o Chemin du Port au P^{le}

Cossais chemin du Port au P ^{le}	150 ⁺
Hardy "	150 ⁺
Jambou "	100
Jolly "	100
Caublane "	100
Grotteux "	50
Rogot "	100
Rolland "	50
Gambet "	50
Custeau "	100
Total	950 ⁺

Assistance. Note Gratuite

Par suite de l'insuffisance des disponibilités budgétaires, le Conseil municipal prend l'engagement d'inscrire au budget primitif de 1931 les compléments de crédits nécessaires pour régler la totalité des dépenses d'assistance.

Révision du traitement du Receveur Municipal
 Le Conseil municipal après avoir pris connais-
 sance du détail des recettes ordinaires des exercices 1929
 à 1930 fixe à 8615 francs le traitement de M. Séréchal
 Receveur Municipal.

Service Vicinal Budget additionnel
 Monsieur le Maire communique au Conseil les
 chapitres additionnels au budget de 1930
 Le Conseil après en avoir délibéré décide que le
 reliquat de l'exercice 1929 sera employé conformé-
 ment aux indications du Service Vicinal

Recettes	Dépenses
21897.39	21897.39

Bureau de Bienfaisance Comptes budgets avis du Conseil.
 Monsieur le Maire soumet au Conseil, le
 compte présenté par M. Séréchal, receveur du Bureau
 de Bienfaisance pour l'exercice de 1929, ledit compte
 approuvé par la Commission administrative du
 Bureau de Bienfaisance

Le Conseil
 Vu le compte rendu par M. Séréchal, rece-
 veur du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes et dépenses
 de la gestion 1929 (2^e partie) et de la gestion 1930
 (1^{re} partie)

Vu la délibération de la Commission admi-
 nistrative en date du 2 juillet 1930, sur ce compte
 Considérant que le compte paraît régulier et
 qu'il n'a soulevé ni observations ni réserves de la
 Commission Administrative

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

M. le Maire communique ensuite à l'Assemblée
 les budgets additionnel et primitif du Bureau de
 Bienfaisance proposés par la Commission admi-
 nistrative dans sa séance du 2 juillet courant.

Le Conseil municipal après un sérieux exa-
 men approuve lesdits budgets avec les résultats suivants

<u>Budget additionnel</u>	<u>Budget primitif</u>
Recettes : 18.961.15	Recettes : 10312
Dépenses : 17.831	Dépenses : 10304.80

Le Conseil donne un avis favorable à la délibération du Bureau de Bienfaisance relative à la révision du traitement du Receveur de cet établissement.

Voie urbaine et
chemins ruraux
Zone de non édificande

Ann. le 16.7.30

Le Conseil est d'avis d'imposer une zone de non édificande à tous les propriétaires qui voudront édifier des constructions en bordure des chemins communaux. (voies urbaines & chemins ruraux)

La largeur de cette zone sera en principe de 2m; toutefois elle pourra être portée à 3m, lors- que la largeur des chemins sera inférieure à 6m.

Ecole de Ragon

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans une précédente réunion, le Conseil Municipal avait voté la création d'un groupe scolaire à Ragon.

M. Jouin architecte a dressé les plans et les devis des travaux à exécuter, dont le détail suit

I	Classes et préaux	329	862	79
II	Maison des Directeurs & adjoints	269	709	98
III	Concession	54	513	02
IV	W.C. & urinoirs	21	881	22
V	Murs de clôture, courants, portes d'entrée sur rue, puits, pompes & canalisations	77	297	15
VI	Nivellement des cours & caniveaux	9	890	74
VII	Mobilier scolaire	11	509	98

Total général

774 664 88

Le Conseil Municipal

Considérant que les plans & devis présentés paraissent bien établis.

Considérant d'autre part, que pour assurer l'exécution du projet, la Commune n'a aucune ressource disponible, qu'elle en créera au moyen d'un emprunt qu'elle votera dans sa prochaine réunion.

Par ces motifs

1° Approuve les plans & devis de M. Jouin architecte.

donné en séance
le 15.7.30

2^e Sollicite d'ores & déjà la subvention de l'Etat et prend l'engagement de voter le complément de la dépense;

Le Conseil Municipal prend en outre l'engagement prévu par l'art 93 de la Loi des Finances du 30 juillet 1930, d'inscrire au nombre des dépenses obligatoires pendant 30 ans, un crédit d'au moins 10% du montant de la dépense subventionnée par l'Etat pour l'entretien de l'immeuble, et de reporter chaque année au budget suivant, le crédit non employé.

Création d'un bureau
de tabac
aux
Cruis-Maulins

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la réponse de M^r le Préfet du 15 avril 1930 informant le Maire que M^r le Directeur des Contributions Indirectes ne trouve pas justifiée, pour le moment, la création d'un bureau de tabac aux 3 Maulins; après avoir pris connaissance également de la pétition organisée par M^r Le Coroller, habitant aux 3 Maulins et qui il joint à la présente délibération; sans vouloir s'immiscer dans la façon dont la gestion des bureaux de tabac est attribuée, ne considérant que l'intérêt général des habitants qui demeurent aux 3 Maulins et dans les nombreux hameaux situés plus au sud, et qui pour se procurer du tabac sont obligés de descendre du tram et de perdre vingt minutes au moins pour s'approvisionner.

Estimé que la création d'un bureau de tabac aux Cruis-Maulins est justifiée des maintenant.

Et prie M^r le Préfet d'intervenir auprès de l'Administration des Contributions Indirectes pour que satisfaction soit accordée aux nombreux habitants.

Lettre de M^r Baunie
Secrétaire g^{ral} du
Comité de Bienfaisance
de
Nantes.

Par lettres des 10 juin & 3 juillet 1930 dont il est donné lecture, M^r Baunie, adhère à l'Union des Bureaux de Bienfaisance de France de celui de

la Commune de Roffé en vue du groupement des efforts communs pour la défense légitime des intérêts moraux, financiers & matériels.

Le Conseil décide d'attendre

Lettre de M^r Viaud
O^r d'école

Le Conseil charge M^r Caugeroy adjoint de répondre à la lettre que M^r Viaud a adressé à M^r le Maire

Bascule de F. Roussau

Le Conseil vote la suppression de cette bascule; (cette question avait été ajournée par le Conseil dans la séance du 15 Juin dernier).

M^r des écoles laïques

M^r le Maire donne lecture de la lettre du Secrétaire de l'Amicale Coopérative Scolaire des écoles publiques de Roffé (Bourg), sollicitant une subvention communale.

Le Conseil a inscrit un crédit de 1.000⁺ au budget additionnel, pour cette Société & celle de Port Rausteau.

Boîte aux lettres de
la Gare.

accepté à 250⁺ à partir
du 8 juillet

Le Conseil charge M^r Curpin de s'entendre avec le préposé pour la location de cette boîte quant à l'indemnité à accorder. Toutefois cette dernière ne devra pas être supérieure à 250 francs par an.

Construction d'un
puits au
Bourg.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal le devis dressé par le voier communal pour l'établissement d'un puits au Bourg de Roffé ancienne propriété de Lanelot.

Le devis s'élève à	12.700 ⁺
pour les travaux et à	508 ⁺
pour les honoraires soit au total	<u>13.208⁺</u>

La construction de ce puits s'impose afin de permettre aux habitants du Bourg de s'approvisionner en eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis présenté, charge M^r le Maire de traiter avec l'entrepreneur M. M. Vassier, Boulge pour la maçonnerie &

travaux le 19⁺ 7-30
approuvés le
25 juillet 1930

M. Clément pour la plomberie. Il demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver les marchés passés.
La dépense sera prélevée sur les articles 34 du budget primitif & 144 du budget additionnel.

Le Conseil vote ensuite la protestation suivante :

Le Conseil Municipal de Ruffe

Réuni en séance publique le 6 Juillet 1930

Constatant que de nombreuses dispositions de la dernière loi de finances, spécialement en ce concerne les lois obligatoires d'assistance, ont eu pour résultat de mettre à la charge des communes des dépenses toujours considérables.

Qu'il semble qu'il y ait quelque chose d'anormal à voir le Gouvernement proposer au Parlement voter des augmentations de dépenses en en laissant la charge aux collectivités locales.

Que cette façon de procéder a pour résultats :

1. de compromettre gravement l'équilibre des budgets communaux.

2. de créer chez les contribuables un état d'esprit défavorable aux Administrateurs locaux qui supportent ainsi les conséquences de décisions dans lesquelles ils n'ont eu aucune part.

Proteste énergiquement contre cette politique financière dont la continuation serait à brève échéance catastrophique pour les budgets locaux.

Demande que les barèmes relatifs aux dépenses d'assistance soient revus dans le plus bref délai, avec effet rétroactif du 17 avril 1930.

Décide de transmettre la présente délibération : 1. à M. le Préfet de la Seine Inférieure pour être par lui adressée à M. le Ministre de l'Intérieur

2. à tous les parlementaires du département.

Gaz. Electr. Statut du personnel.

Le C.M. donne son approbation aux avenants régissant le Statut du personnel de la S.T. G. de la Compagnie Européenne du Gaz, et autorise M. le Maire à signer les dits avenants.

J. G. Buisson
Ch. Fournier
L. Campy

G. Bailliet
G. Ferrand
H. Bittly
P. Botta

M. Marchais
Bregnon
M. Labrie
Oudonnes

M. J. J. J.
M. J. J. J.
M. J. J. J.
M. J. J. J.